

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent PC.JOUR/681 16 octobre 2007

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Présidence : Espagne

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (681ème séance plénière)

1. <u>Date</u>: Mardi 16 octobre 2007

Ouverture: 11 h 05 Clôture: 12 h 35

2. <u>Président</u>: M. C. Sánchez de Boado y de la Válgoma

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/do</u>cuments adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

DE L'OSCE DU PROJET DE BUDGET UNIFIÉ

POUR 2008

Président, Secrétaire général (SEC.GAL/196/07 OSCE+), Portugal-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/975/07), Canada (PC.DEL/977/07), Saint-Siège (PC.DEL/980/07), Kazakhstan (PC.DEL/974/07), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/973/07), Fédération de Russie, Arménie, Norvège (PC.DEL/979/07), Tadjikistan

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES ARRANGEMENTS RELATIFS

À L'UTILISATION ET À L'OCCUPATION DES LOCAUX DE LA WALLNERSTRASSE PAR LE

SECRÉTARIAT DE L'OSCE ET LE

REPRÉSENTANT POUR LA LIBERTÉ DES

MÉDIAS

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 804 (PC.DEC/804) sur les arrangements relatifs à l'utilisation et à l'occupation des locaux de la Wallnerstrasse par le Secrétariat de l'OSCE et le Représentant pour la liberté des médias; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Portugal-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/976/07), Autriche (PC.DEL/978/07 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE

CALENDRIER ET LES MODALITÉS

D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE DE

L'OSCE SUR LES PERSPECTIVES DE

DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT EN TRANSIT TRANSASIATIQUE ET TRANSEURASIEN PAR

L'ASIE CENTRALE JUSQU'EN 2015

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 805 (PC.DEC/805) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence de l'OSCE sur les perspectives de développement du transport en transit transasiatique et transeurasien par l'Asie centrale jusqu'en 2015 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Modalités d'organisation : Président du Comité consultatif de gestion et finances (Finlande)

4. Prochaine séance :

Jeudi 18 octobre 2007 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/804 16 octobre 2007

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

681ème séance plénière

PC Journal No 681, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 804 ARRANGEMENTS RELATIFS À L'UTILISATION ET À L'OCCUPATION DES LOCAUX DE LA WALLNERSTRASSE PAR LE SECRÉTARIAT DE L'OSCE ET LE REPRÉSENTANT POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS

Le Conseil permanent,

Exprimant sa gratitude à la République d'Autriche pour l'offre généreuse d'accueillir le Secrétariat de l'OSCE et le Représentant pour la liberté des médias dans les nouveaux locaux sis Wallnerstrasse 6–6A,

Rappelant la Décision No 9 de la Réunion du Conseil ministériel de Porto du 7 décembre 2002, la Décision du Conseil permanent No 559 du 31 juillet 2003 et la Décision du Conseil permanent No 709 du 15 décembre 2005,

Notant que la Décision No 9 de la Réunion du Conseil ministériel de Porto du 7 décembre 2002 a chargé le Secrétaire général d'élaborer des dispositions détaillées concernant la cession, l'entretien, l'occupation et l'usage du nouveau siège avec le pays hôte, qui accordera à l'OSCE des conditions aussi favorables que celles qu'il accorde à d'autres organisations internationales ayant leur siège à Vienne, lesdites dispositions devant être convenues par le Conseil permanent,

Prenant note du rapport du Secrétaire général au Conseil permanent en date du 21 juin 2007, qui a été distribué sous la cote SEC.GAL/113/07, ainsi que des documents d'information distribués sous la cote SEC.GAL/109/07 le 13 juin 2007 au sujet des modalités et conditions d'utilisation des nouveaux locaux par le Secrétariat et le Représentant pour la liberté des médias,

Prenant note en outre du projet d'accord le plus récent sur les modalités d'utilisation et d'occupation des nouveaux locaux (« Accord d'utilisation »), distribué aux États participants sous la cote PC.ACMF/63/07 le 3 octobre 2007,

Décide:

- 1. D'approuver les termes du projet d'« Accord d'utilisation » figurant dans le document PC.ACMF/63/07 du 3 octobre 2007 ;
- 2. D'autoriser le Secrétaire général à signer le projet d'« Accord d'utilisation » ;
- 3. De créer, à compter de la date d'approbation de la présente décision, le poste d'administrateur chargé de l'entretien des bâtiments au titre du Fonds du Secrétariat, à la classe P-2, financé en 2007 au moyen des ressources inscrites au Budget unifié de 2007.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/805 16 octobre 2007

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

681ème séance plénière

PC Journal No 681, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 805 ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE DE L'OSCE SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT EN TRANSIT TRANSASIATIQUE ET EURASIATIQUE PAR L'ASIE CENTRALE JUSQU'EN 2015

Douchanbé, 23 et 24 octobre 2007

Le Conseil permanent,

Conformément à la Décision du Conseil ministériel No 11/06 (MC.DEC/11/06), décide de tenir les 23 et 24 octobre 2007 à Douchanbé la Conférence de l'OSCE sur les perspectives de développement du transport en transit transasiatique et eurasiatique par l'Asie centrale jusqu'en 2015,

Approuve l'ordre du jour et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent dans l'annexe.

PC.DEC/805 16 octobre 2007 Annexe

ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE DE L'OSCE SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT EN TRANSIT TRANSASIATIQUE ET EURASIATIQUE PAR L'ASIE CENTRALE JUSQU'EN 2015

Douchanbé, 23 et 24 octobre 2007

I. Ordre du jour et calendrier

Mardi 23 octobre 2007

9 h 30 – 10 h 30 Séance liminaire : paroles de bienvenue

10 h 30 – 11 h 30 Séance de travail I : Le Programme d'action d'Almaty et l'examen

à mi-parcours prévu en 2008

Cette séance sera axée sur ce qui suit :

 Dispositions du Programme d'action d'Almaty pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral;

- Indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty;
- Examen à mi-parcours prévu en 2008.

11 h 30 – midi Pause café

Midi – 13 heures

Séance de travail II : Exposés de représentants de gouvernements sur leurs politiques concernant le transport en transit, les frontières et les douanes – les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty – la détermination des lacunes et

des priorités

Cette séance sera axée sur ce qui suit :

 Déclarations coordonnées (une par pays) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty au cours de la période 2003-2007;

Annexe

 Évaluation des politiques gouvernementales actuelles et définition des besoins et des plans pour les mesures à prendre à l'avenir.

13 heures – 14 h 30

Pause déjeuner

14 h 30 – 15 h 30

Séance de travail II (suite)

15 h 30 – 16 heures

Pause café

16 heures – 18 heures

Table ronde I : Répondre aux lacunes et aux défis recensés en ce qui concerne le développement et l'entretien de l'infrastructure de transport

Cette séance sera axée sur ce qui suit :

- Défis recensés par des organisations internationales dans la région en ce qui concerne le développement des corridors et de l'infrastructure de transport;
- L'amélioration des systèmes d'infrastructure pour le transport multimodal en transit et la facilitation des échanges transfrontières exigeant des moyens financiers et des investissements, comment les institutions financières internationales peuvent-elles contribuer à cette entreprise ?;
- Répondre aux lacunes et aux besoins recensés ;
- Le rôle de l'OSCE.

18 h 30

Réception offerte par le Gouvernement de la République du Tadjikistan

Mercredi 24 octobre 2007

9 h 30 - 11 h 30

Table ronde II : Facilitation du commerce, du transport en transit et du franchissement des frontières

Cette séance sera axée sur ce qui suit :

- Défis recensés par des organisations internationales en ce qui concerne la facilitation du commerce, du transport en transit et du franchissement des frontières dans la région;
- Promotion des mesures à mettre en place pour la gestion intégrée des frontières, l'harmonisation des procédures douanières et la facilitation des échanges;

Répondre aux lacunes et aux besoins recensés;

Le rôle de l'OSCE.

11 h 30 – midi Pause café

Midi – 13 heures Table ronde III : Partenariats public-privé pour s'attaquer aux

problèmes des pays en développement sans littoral de l'OSCE

Cette séance sera axée sur ce qui suit :

Possibilités de partenariats public-privé dans le domaine de la facilitation des échanges, du transit et des transports.

13 heures – 14 h 30 Pause déjeuner

14 h 30 – 15 h 30 Table ronde III (suite)

15 h 30 – 16 heures Pause café

16 heures – 17 heures Séance de clôture : conclusions et recommandations

Cette séance sera axée sur ce qui suit :

- Perspectives de développement du transport en transit transasiatique et transeurasien par l'Asie centrale jusqu'en 2015;
- Détermination des moyens d'améliorer encore la situation actuelle dans les pays en développement sans littoral de l'OSCE et les pays voisins de transit;
- Possibilités d'une poursuite de l'amélioration de la coopération dans le domaine du transport transasiatique et transeurasien en 2008 et au-delà;
- Le rôle de l'OSCE:
- Présentation des conclusions et recommandations de la Conférence par le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE.

Observations finales

II. Modalités d'organisation

Des représentants des États participants, des institutions et des présences de terrain de l'OSCE, des représentants d'organisations internationales et des représentants des milieux

d'affaires, d'organisations non gouvernementales et des milieux universitaires participeront à la Conférence. Les partenaires pour la coopération et les partenaires méditerranéens pour la coopération sont invités à y assister.

La Conférence devrait favoriser un débat animé permettant de dégager des recommandations à l'intention de l'OSCE et de ses États participants.

Les règles de procédure et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Une interprétation simultanée sera assurée pendant les séances de la Conférence en anglais et en russe.

La presse ne sera admise qu'aux séances plénières d'ouverture et de clôture.

Un rapport exhaustif de la Conférence sera distribué par le Secrétariat dans les six semaines qui suivront la Conférence.